



Fin d'année et ouverture 2023

Nous vous rappelons qu'il vaut mieux commencer à contrôler les salaires avant paiement du mois de décembre afin de pouvoir procéder à d'éventuelles corrections avant d'avoir bouclé l'année. Si les listes officielles prennent en compte les éléments jusqu'au dernier mois bouclé, les résumés annuels, eux, affichent toute l'année.

Pour afficher les certificats de salaire avant bouclément, il faut préciser que la période est janvier à décembre, si le mois n'est pas encore bouclé. Sinon il s'arrêtera à novembre (dernier mois bouclé).

Pour mémoire, également, il peut être judicieux de refaire les cumuls 13èmes avant d'ouvrir décembre.

Nouveautés 2023

Il y aura un certain nombre de nouveautés légales en 2023 :

Montants de coordination LPP

Arrêt du chômage solidarité

Assurance maternité Genève et CAF

Augmentation du salaire minimum à Genève

Nouveau mode de calcul de la FFPC

SOMMAIRE

- LPP 2023
- Chômage solidarité
- Assurance maternité Genève & CAF
- Salaires SaaS et impôts à la source
- Salaire minimum Genève
- Accords avec la France
- Redirection des codes d'assurances
- FFPC
- Module budget

LPP 2023

DEMO23 - Rubriques salaires

| Rubriques | Globaux | Eléments de calcul | Appliqué à | Soumis à | Statistiques / Certificat |
|---|-----------------------------|--------------------|------------|--------------------|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> 5402 Caisse de pension (LPP) 2 <input checked="" type="checkbox"/> 5404 Caisse de pension (LPP) 3 <input type="checkbox"/> 5406 LPP après âge légal <input type="checkbox"/> 5500 Contribution professionnelle <input type="checkbox"/> 5550 CPS | Plafonds / planchers | | | | |
| | Plafond | | 7'350.00 | | |
| | Déduction de coord. | | 2'143.75 | | |
| | Salaire coord.min. | | 306.25 | Salaire coord.max. | 5'203.25 |
| | Montant de salaire seuil | | 1'837.50 | | |

Les montants concernant la déduction de coordination ainsi que les minima et maxima de la LPP pour les plans minimaux changent en 2023. Voici, ci-dessus, les montants ramenés au 1/12ème à introduire dans les rubriques pour les sociétés concernées.

Chômage solidarité 2023

Le Conseil fédéral

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Secrétariat d'Etat à l'économie

Contact | DE **FR** IT RM EN

Thèmes A-Z ▾

Conseil fédéral

Présidence de la Confédération

Départements

Chancellerie fédérale

Droit fédéral

Documentation

Page d'accueil > Documentation > Communiqués > Assurance-chômage : le pour-cent de solidarité est supprimé au 1er janvier 2023

< Documentation

Communiqués

Communiqués du Conseil fédéral

S'abonner aux communiqués

Flux RSS

[< Retour](#)

Assurance-chômage : le pour-cent de solidarité est supprimé au 1er janvier 2023

Berne, 13.10.2022 - Depuis 2011, un pour-cent dit de solidarité est prélevé sur les tranches de salaire supérieures à titre de contribution au désendettement de l'assurance-chômage. La situation financière de l'assurance-chômage devrait s'être suffisamment rétablie fin 2022 pour que le pour-cent de solidarité puisse être supprimé, automatiquement de par la loi, à partir de 2023. Cela contribuera à décharger les entreprises dans le contexte économique actuel.

AMat et CAF Genève

Taux de cotisation et de contribution 2023

| | Salarié-e | Employeur | Total |
|--|-----------|--|--------|
| AVS/AI/APG | 5.3% | 5.3% | 10.6% |
| Frais d'administration sur cotisation AVS/AI/APG | - | Dégressifs en fonction de la masse salariale | |
| AC : salaire ≤ CHF 148'200 | 1.10% | 1.10% | 2.20% |
| AC solidarité : dès CHF 148'201 | - | - | - |
| AMat cantonale | 0.041% | 0.041% | 0.082% |
| Allocations familiales (AF) | - | 2.34% | 2.34% |

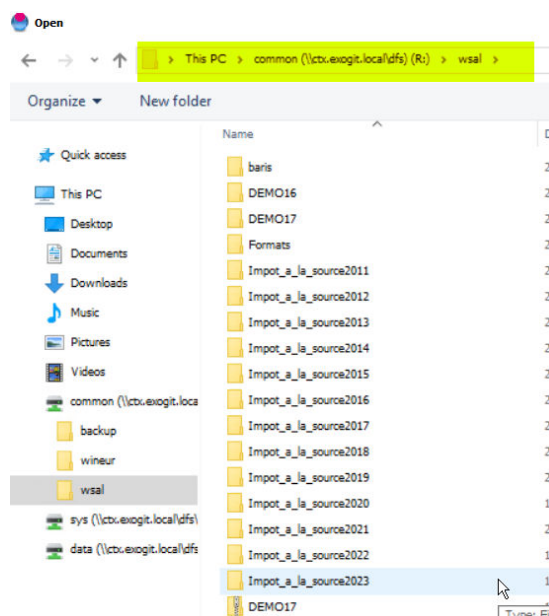
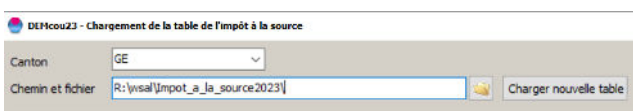
Des taux cantonaux changent en 2023. Attention de bien modifier le taux de cotisation CAF qui ne se mettra pas à jour tout seul lors du report de fin d'année. Attention également aux montants des allocations versées qui subiront des augmentations.

300.— => 311.—

400.— => 415.—

Salaires SaaS et impôts à la source

Pour mémoire, vous ne pouvez pas charger les tables d'impôts à la source sur le site de la Confédération. Au fur et à mesure qu'elle sont publiées, elles sont à votre disposition sur le répertoire Common du cloud (SaaS):



Nous vous rappelons également qu'il arrive que des cantons remplacent des tables plus tard, en cours d'exercice. Nous modifions les fichiers dans le répertoire au fur et à mesure de ces changements. C'est à vous de vous tenir informés sur les éventuelles modifications en question et de recharger les tables nécessaires.

Salaire minimum Genève



ge.ch

Chaque année, le salaire minimum est indexé au coût de la vie, sur la base de l'indice genevois des prix à la consommation.

Dès le 1er janvier 2023, le salaire horaire minimum brut s'élèvera à **24 fr.**

Actuellement, il est de 23.27 fr.

Le salaire minimum s'applique à tous les secteurs économiques. Sur proposition du Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), le Conseil d'Etat a fixé un montant différent pour les secteurs de l'**agriculture** et de la **floriculture**. Actuellement de 17.10 fr., le salaire horaire minimum brut dans ces secteurs sera de **17.64 fr dès 2023**.

Accord avec la France



AMBASSADE
DE FRANCE
EN SUISSE ET
AU LIECHTENSTEIN

Liberté
Égalité
Fraternité

La France en Suisse et au
Liechtenstein

Ambassade de France à Berne

L'ambassade

Services aux
français

Économie

Culture
Éducation
Langue

Science et
université

Accueil > Coronavirus COVID-19 > Télétravail des frontaliers : l'accord social est prolongé jusqu'au (...)

Télétravail des frontaliers : l'accord social est prolongé jusqu'au 30 juin 2023



Quelle est la situation des frontaliers employés en Suisse en termes de cotisations aux assurances sociales et de fiscalité ?

Dernière actualisation : le 22/11/2022

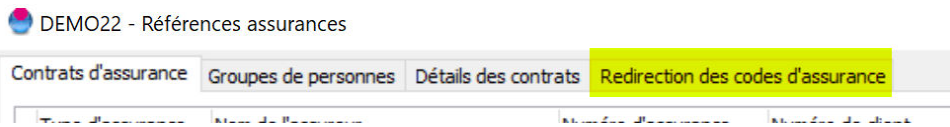


► Règles en matière d'imposition fiscale des frontaliers : accord prolongé jusqu'au 31 décembre 2022

L'information à la date de parution de cette newsletter est que l'accord avec la France concernant les charges sociales est prolongé au 30 juin 2023 mais l'accord fiscal prend fin au 31 décembre 2022.

Redirection des codes d'assurances

Si vous avez indiqué des codes différents de ceux qui figurent dans vos profils ELM et qui empêcheraient donc d'effectuer les transmissions Swissdec, un nouvel onglet dans la gestion des assurances permet de rediriger les codes vers ceux prévus.



Exemple :

Les déductions normales sont 50/50 pour l'IJM mais cette assurance serait offerte aux apprentis. Un code « bidon » apprentis aurait été créé :

DEMO22 - Références assurances

Contrats d'assurance | Grupos de personas | Detalles des contratos | **Redirection des codes d'assurance**

Contrat d'assurance: IJM - Zurich Assurances

| Code | Description | Salaira de | jusqu'à | Taux employé homme | Taux employeur homme | Taux employé femme | Taux employeur femme |
|------|-----------------------|------------|-----------|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
| A0 | non assuré IJM | 0.00 | 0.00 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| A3 | Ensemble du personnel | 0.00 | 25 000.00 | -0.45 | -0.45 | -0.65 | -0.65 |
| B3 | Apprentis | | 25 000.00 | 0 | -0.9 | 0 | -1.3 |

Au niveau de l'assurance, ils s'attendent à ne recevoir que des codes A3 dans la déclaration. (On déclare les montants soumis, pas les déductions.)

DEMO22 - Références assurances

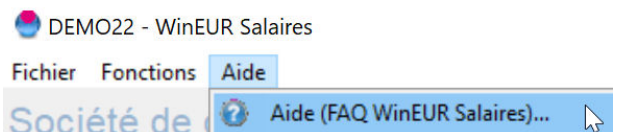
Contrats d'assurance | Grupos de personas | Detalles des contratos | **Redirection des codes d'assurance**

Contrat d'assurance: IJM - Zurich Assurances

| Code contrat | Code destination | Description |
|--------------|------------------|-------------|
| A0 | | |
| A3 | | |
| B3 | A3 | Apprentis |

Il suffit donc, à l'onglet Redirection des codes d'assurance, de dire que les codes B3 doivent être remplacés par des codes A3 lors des déclarations.

FAQ



La nouvelle FAQ salaires est disponible sur le site de GIT ou directement depuis le programme salaire.

La recherche par mots-clés a été améliorée et elle est également disponible en anglais.

En cette période chargée, il peut être plus rapide d'y accéder et trouver la solution à un problème que de nous appeler.

Nouvelle rubrique FFPC - Création

DEMO23 - Rubriques salaires

Rubriques

Globaux Éléments de calcul Partie employé Partie employeur Appliqué à Soumis à Statistiques / Certificat

Numéro de rubrique: 5034

Nom de la rubrique: FFPC

Type de rubrique: Fondation pour la formation professionnelle et continue

Divers

- Rubrique partie du salaire brut
- Rubrique partie de déductions sociales
- Rubrique de type indemnité pour frais
- Rubrique de type frais de représentation
- Rubrique de type frais effectifs
- Rubrique de type frais forfaitaires
- Participation imposable

Cette nouvelle cotisation sociale doit être typée « Fondation pour formation professionnelle et continue GE».

Pas active pour les mineurs mais oui pour les retraités avec la franchise de 1400.—

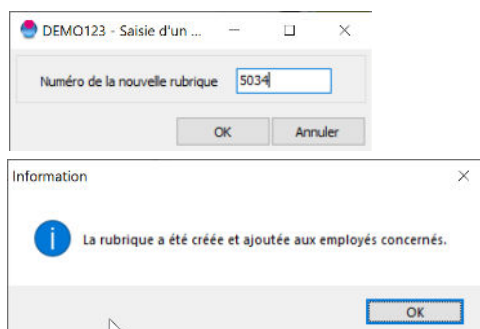
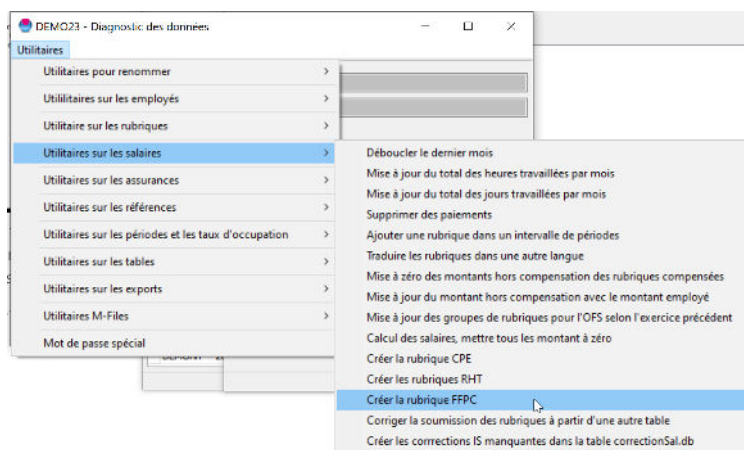
Part employeur : -0.082

Elle s'applique aux mêmes éléments que les rubriques de CAF.

Cocher « Rubrique partie des déductions sociales ».

Pour ne pas avoir à la créer de toute pièce nous vous avons préparé un utilitaire. Avant d'y aller, il faut commencer par décider quel numéro de rubrique vous allez lui attribuer. Donc, commencez par aller regarder vos rubriques pour prendre la décision.

Aller à Diagnostic des données—Utilitaires—Utilitaires sur les salaires—Créer la rubrique FFPC :



Le programme va créer la rubrique et l'activer chez tous les employés ayant l'assurance maternité active.

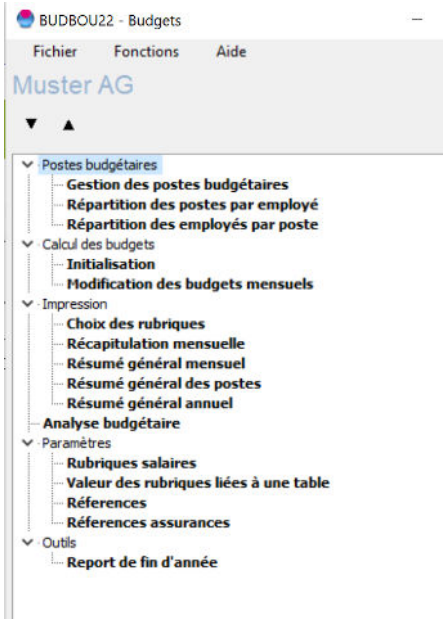
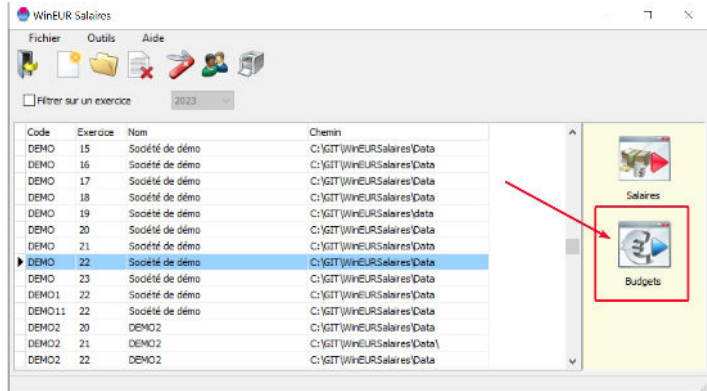
Comme pour les frais administratifs AVS, le taux dépend de la masse globale. Nous avons mis par défaut le taux maximum. Le programme effectuant les calculs au niveau de chaque employé, il n'y a pas de notion de masse globale. Il faut, comme pour les frais administratifs, se baser sur les estimations pour adapter la cotisation sur la base d'une moyenne.

Ne pas oublier de la rajouter dans la pièce comptable.

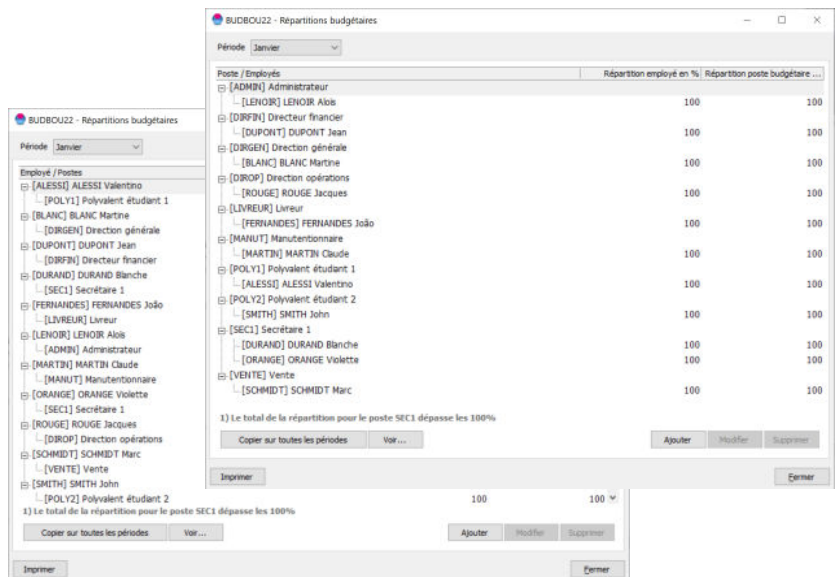
Nouveau module budget

Nous sommes en train de mettre en route un nouveau module pour le programme salaires : le module budget.

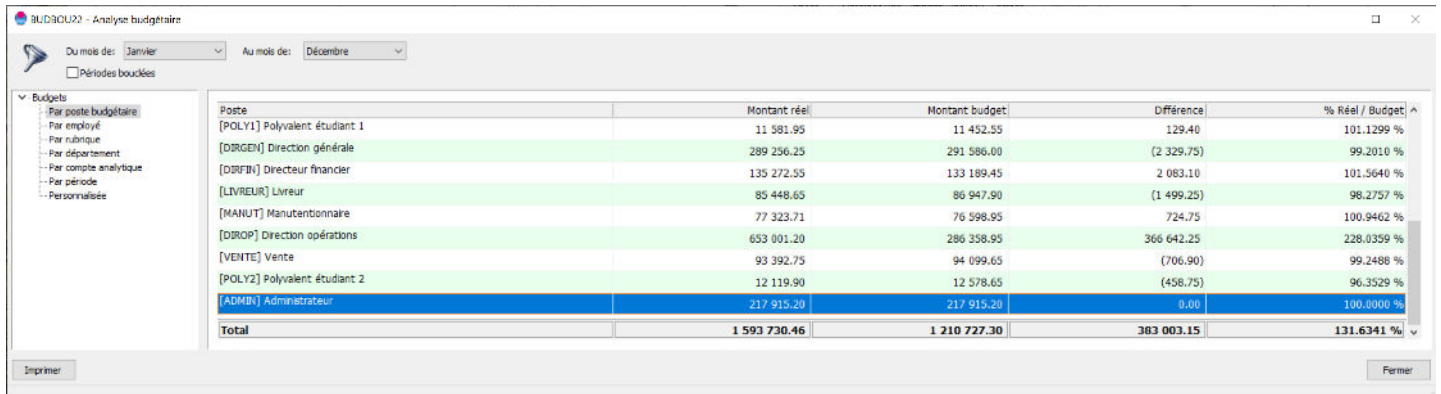
Il permet de faire des prévisions budgétaires par poste ou par personne ainsi que des comparaisons avec le réalisé.



Après avoir créé des postes budgétaires, on s'occupe de la répartition.



Une fois ce travail achevé, on lance le calcul annuel sur lequel il est possible de modifier les mois de façon indépendante.



Lorsque tout est prêt, on peut éditer différents tableaux selon des critères de choix différents.

N'hésitez pas à contacter notre département ventes au 022 / 309 39 88 pour tous renseignements complémentaires.

Pour rappel...

Nous approchons de la fin de l'année et, comme d'habitude, les appels seront nombreux à notre standard. Nous faisons notre possible afin de vous répondre dans les plus brefs délais, mais l'attente peut être longue et peut-être inutile puisque, pour mémoire, il y a plus de 300 articles dans la FAQ salaires du site GIT et que la solution à votre problème s'y trouve sûrement...

Si vous avez une question qui peut être formulée de façon précise, nous vous rappelons que privilégier la voie e-mail peut également être plus rapide.

Une seule adresse : sav@git.ch !

Le message comportera une description du problème et des éventuelles captures d'écran liées au problème.

Si ce n'est pas possible, la ligne de téléphone 022 309 39 77 est, bien entendu, toujours active.

